

NOTE FFBB

Précisions sur l'encadrement de la pratique sportive

Dans un souci de protection de la santé de ses pratiquants, la Fédération a souhaité limiter dans un premier temps l'encadrement de la pratique aux seuls entraîneurs diplômés (d'Etat ou Fédéral), formés spécifiquement aux risques sanitaires. Suite à l'évolution de la pandémie et des règles sur le territoire, la FFBB a sollicité le Ministère des Sports sur un élargissement de cette notion d'encadrant, lequel a indiqué que cela était possible. Ainsi, tout encadrant est dorénavant habilité à mettre en œuvre les protocoles de reprise des activités physiques et sportives, étant rappelé qu'un entraîneur rémunéré doit toutefois être obligatoirement titulaire d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat inscrit au RNCP.

Vous pouvez retrouver les protocoles fédéraux sur le site internet de la FFBB :

<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/sinformer/notes>

et sur le site du Ministère :

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-postconfinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>

COMMISSION QUALIFICATION

Informations e-licence

- Service de dématérialisation des licences actifs depuis le 28/05.
- Avant de lancer les pré-inscriptions à vos licenciés, il est préférable de renouveler l'affiliation de votre club afin d'indiquer les pratiques proposées par le club.
- Si vous avez oublié de rentrer des informations sur la pratique sportive proposée ou autre, vous avez jusqu'au 30 juin pour modifier. Après cette date c'est le comité qui pourra faire la modification.
- L'envoi des liens se fait toutes les heures (14h, 15h, 16h...), si le licencié n'a pas reçu son lien dans les 2h, plusieurs possibilités : regarder dans les spams, changer de navigateur, problème d'antivirus qui bloque, ouvrir le lien sur tablette ou smartphone, adresse mail erronée.
- Formation avec toutes les démarches et fonctionnement de la dématérialisation via <https://ffbb.sporteef.com/Directory/Home.aspx?idPageData=8275296259> vous retrouverez les réponses à la plupart de vos questions.

COMMISSION QUALIFICATION Suite...

- Où retrouver tous les documents et vidéos ? Via effbb, projets, tous les projets, projets Offre de licence.
- Retrouvez tous les liens utiles sur le site de la ffbb : <http://www.ffbb.com/ffbb/e-licence>
- Démission - Mutations : Grâce au processus e-licence, la gestion de la Démission/Mutation est dématérialisée. L'outil permet d'enregistrer la date de démission (en lieu et place du courrier recommandé) et d'envoyer une alerte (FBI+ Mail) au club quitté. Pour rappel cette date est importante pour identifier si la démission est réalisée durant la période normale de mutation (prolongée cette année jusqu'au 15 juillet) ou durant la période exceptionnelle. La date prise en compte correspond au moment où le licencié clique sur « Je Valide » dans la page Démission /Mutation du formulaire e-licence. Si le licencié ne dispose pas de tous les documents nécessaires à sa prise de licence (ex : Certificat médical), il pourra revenir sur son dossier par la suite afin de le compléter.
- Lorsqu'un licencié reçoit son lien celui-ci est actif pendant 3 mois.
- Photo licence : La photo est obligatoire sauf si vous souhaitez être dirigeant ou simple adhérent. Les formats acceptés : .jpg, .jpeg, .png (1Mo max pour PNG)

Si vous avez des questions concernant e-licence, nous faire parvenir vos demandes à licence0072@ffbb.com.

Si nous pouvons répondre nous le ferons dans la journée, sinon, nous vous transmettrons l'information via le BSI chaque fin de semaine après renseignement auprès de la FFBB.

Boîte à outils : vous trouverez sur notre site internet en cliquant sur le lien ci-dessous plusieurs informations utiles que nous mettons à jour au fur et à mesure des informations que nous avons sur la dématérialisation des licences.

- Mutation/Démission
- Cas non éligible à la dématérialisation
- Licence joueur étranger
-

Retrouvez la boîte à outils sur le lien ci-dessous :

<https://www.basketsarthe.org/qualification.html>